

## **NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

### **COMMUNE DE SAINT-MARCEL**



L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur son site internet.

Le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le Maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice sachant que les informations qui y figurent doivent être concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

La commune de Saint-Marcel dispose de deux budgets :

- le budget principal,
- le budget annexe de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Fontaines.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

### I. Section de fonctionnement

#### I-1. Résultat de fonctionnement pour l'année 2023

Recettes de fonctionnement 2023 :	9 361 515,36 €
- Dépenses de fonctionnement 2023 :	8 201 872,70 €
+ Résultat 2022 reporté :	88 678,56 €
<b>= Résultat de l'année 2023 :</b>	<b>1 248 321,22 €</b>

#### I-2. Analyse des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux.

Les **charges à caractère général** (chapitre 011) concernent toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2023, les dépenses du chapitre 011 s'élèvent à 2 121 287 €, les plus significatives étant :

- L'énergie et l'électricité (article 60612) pour 957 K€,
- Les achats de prestations de services (article 6042) pour 206 K€ (dont 125 K€ pour la fourniture de repas pour les restaurants scolaires et les centres de loisirs),
- Les fournitures de petit équipement (article 60632) pour 107 K€ qui intègrent 91 K€ de fournitures pour les Ateliers (matériels électriques, de plomberie, ...),
- La maintenance (article 6156) pour 80 K€ (maintenance chaudières, copieurs, vérification gaz, ...),
- Les honoraires (article 6226) pour 73 K€ (infogérance, mission d'accompagnement pour la taxe locale sur la publicité extérieure, ...).

Les **dépenses de personnel** (chapitre 012) s'élèvent à 4 502 457 € en 2023. Elles étaient de 4 380 026 € en 2022.

Les **charges de gestion courante** (chapitre 65) regroupent les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs. Ces charges s'élèvent à 1 431 094 € parmi lesquelles :

- La contribution au SDIS (article 6553) pour à 310 K€,
- La subvention de fonctionnement versée au CCAS (article 657362) pour 661 K€ et celles versées aux associations (article 6574) pour 106 K€.

Les **charges financières** (intérêts des emprunts) (chapitre 66) représentent 90 K€.

#### I-3. Analyse des recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les atténuations de charges,
- Les produits issus de la fiscalité directe locale,
- Les dotations de l'État et les participations d'autres collectivités,
- Les produits des services,

- Les revenus des immeubles communaux.

Les remboursements sur rémunérations du personnel (**atténuations de charges** – chapitre 013) représentent 74 K€.

Les **produits des services** (chapitre 70) qui totalisent 503 K€ intègrent, notamment, les redevances à caractère social pour 162 K€ (participations des usagers encaissées par l'Orange Bleue pour les accueils collectifs de mineurs et les ateliers comme le théâtre, le yoga, le club nature, ...) et à caractère périscolaire pour 211 K€ (restauration scolaire et garderies).

Les **impôts et taxes** (chapitre 73) représentent 6,8 M€ et sont issus entre autres :

- Du produit de la fiscalité directe locale pour 3,39 M€ (taxes foncières sur les propriétés bâties (taux de 43,09 %) et non bâties (taux de 76,70 %) et taxe d'habitation sur les résidences secondaires (taux de 11,91 %)),
- De l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération du Grand Chalon pour 2,9 M€,
- De la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 179 K€,
- De la taxe locale sur la publicité extérieure pour 136 K€,
- De la taxe additionnelle aux droits de mutation pour 152 K€ liée au marché immobilier.

Les **dotations et participations** (chapitre 74) sont de l'ordre de 1,8 M€ avec, notamment :

- Les participations de la CAF pour 264 K€ pour les activités et missions réalisées par l'Orange Bleue,
- Les allocations compensatrices au titre des exonérations de taxes foncières versées par l'État pour 1,322 M€.

Les **produits exceptionnels** (chapitre 77) s'élèvent à 62 K€ avec :

- Les pénalités appliquées sur les marchés publics (travaux de réhabilitation de la salle Alfred Jarreau) pour 31 K€,
- Les produits des cessions des immobilisations pour 23 K€ (vente de peupliers, de décorations de Noël, ...).

#### I-4. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement (dont rattachements et restes à réaliser)

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	2 121 287 €	Recettes des services	502 509 €
Dépenses de personnel	4 502 457 €	Impôts et taxes	6 827 579 €
Autres dépenses de gestion courante	1 431 094 €	Dotations et participations	1 769 508 €
Dépenses financières	89 851 €	Autres recettes de gestion courante	101 345 €
Dépenses exceptionnelles	23 050 €	Recettes exceptionnelles	62 335 €
Autres dépenses	27 210 €	Recettes financières	1 700 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>8 194 949 €</b>	Autres recettes	81 634 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	332 213 €	<b>Total recettes réelles</b>	<b>9 346 610 €</b>
<b>Total général</b>	<b>8 527 162 €</b>	Produits (écritures d'ordre entre sections)	14 905 €
		Résultat antérieur reporté	88 679 €
		<b>Total général</b>	<b>9 450 194 €</b>

## II. Section d'investissement

### II-1. Résultat d'investissement pour l'année 2023

Recettes d'investissement 2023 :	3 904 271,59 €
- Dépenses d'investissement 2023 :	3 313 475,28 €
- Résultat 2022 reporté :	497 258,21 €
<b>= Résultat de l'année 2023 :</b>	<b>93 538,10 €</b>

### II-2. Analyse des dépenses d'investissement

Ce sont les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

Les **emprunts et dettes assimilées** (chapitre 16), c'est-à-dire le remboursement du capital de la dette, s'élèvent à 719 K€ en 2023.

La commune a contracté 9 emprunts dont sept à taux fixe et deux à taux variable auprès de la Caisse d'Épargne, du Crédit Agricole, du Crédit Foncier de France, de La Banque Postale et de la Caisse Française de Financement Local.

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 4 372 095 €.

Les **principaux investissements** réalisés en 2023 sont :

- L'achèvement des travaux de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes Alfred Jarreau,
- L'aménagement des rues de la Centaine et du Breuil,
- L'aménagement du parking végétalisé Roger Balan,
- Les travaux de réhabilitation et de mise aux normes accessibilité et sécurité incendie des nouveaux locaux du CCAS,
- La réfection de la toiture du club house du tennis.

### II-3. Analyse des recettes d'investissement

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à 4 570 666 €. Elles comprennent :

- Les recettes réelles pour 4 220 491 € dont :
  - o Les subventions d'investissement reçues pour 1,3 M€ (certaines n'ont pas encore été encaissées),
  - o Le Fonds de Compensation pour la TVA pour 332 K€,
  - o La taxe d'aménagement pour 93 K€,
  - o L'excédent de fonctionnement capitalisé lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 1,5 K€.
- Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un montant de 350 K€.

**II-4. Vue d'ensemble de la section d'investissement** (dont rattachements et restes à réaliser)

DÉPENSES		RECETTES	
Emprunts et dettes	718 504 €	Subventions d'investissement reçues	1 298 690 €
Immobilisations incorporelles	21 660 €	Emprunts et dette	1 000 000 €
Subventions d'équipement versées	331 868 €	FCTVA et taxe d'aménagement	425 165 €
Immobilisations corporelles	358 013 €	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 494 144 €
Immobilisations en cours (travaux)	3 169 803 €	Autres subventions	2 492 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>4 599 848 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>4 220 491 €</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	32 867 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	350 175 €
Déficit antérieur reporté	497 258 €		
<b>Total général</b>	<b>5 129 973 €</b>	<b>Total général</b>	<b>4 570 666 €</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DES FONTAINES

### I-1. Analyse du compte administratif du budget annexe de la ZAC des Fontaines

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 1,57 M€ dont 1 300 € de travaux (terrassement rue de la Seille), le reste correspondant à des opérations d'ordre (1,57 M€).

Les recettes totalisent un montant de 1,62 M€ dont 154 K€ de vente de terrains. Les opérations d'ordre s'élèvent à 1,47 M€.

En investissement, les dépenses s'établissent à 1,47 M€ qui ne correspondent qu'à des opérations d'ordre.

Les recettes s'élèvent à 1,57 M€ et ne sont composées que d'opérations d'ordre.

### I-2. Vue d'ensemble du compte administratif du budget annexe de la ZAC des Fontaines

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	1 300 €	Excédent antérieur reporté	1 313 823 €
Opérations d'ordre entre sections	1 568 100 €	Vente de terrains aménagés	154 387 €
<b>Total</b>	<b>1 569 400 €</b>	Opérations d'ordre entre sections	1 467 821 €
		<b>Total</b>	<b>2 936 031 €</b>
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Déficit antérieur reporté	1 568 100 €	Opérations d'ordre entre sections	1 568 100 €
Opérations d'ordre entre sections	1 467 821 €	<b>Total</b>	<b>1 568 100 €</b>
<b>Total</b>	<b>3 035 921 €</b>		